

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/08/2025 - 21462 - 2015 B 02163 - 812 156 966 - A M T G - B A T



Le : 25 AOUT 2025

Numéro:

21462

SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
Siège Social : 7 rue Berthonnet
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/04/2025 A 10 H

Les associés de la SAS AMTG BAT se sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par M. TURBATU Gheorghe le président associé.

Les associés présents ont élargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

M. le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 50% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention :

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le président a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2024
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction du président pour l'année 2025.

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenue au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celui-ci lui donne acte

Puis il lit le rapport du président

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et le président met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve : le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 tels qui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le gérant dans ses fonctions pour l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 26 843€.

Répartis la somme de 15 000€ proportionnellement aux actions de chacun soit:

Mr TURBATU Gheorghe 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2024 la somme 7 500€ net.

Mme TURBATU (née CERBA) Cornelia Ioana 250 actions soit 50% prend comme dividende sur l'exercice de l'année 2024 la somme de 7 500€ net.

Et les frais de contributions sociales sont de $=15\ 000 \times 17.2\% = 2\ 580\text{€}$

Le reste soit : $57\ 349.81\text{€} - 15\ 000\text{€} = 42\ 349.81\text{€}$ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La somme de 15000€ sera distribuée en 2025 proportionnellement aux actions de chacun. Et les frais de contributions sociales sont : 2 580€

TROISIEME RESOLUTION :

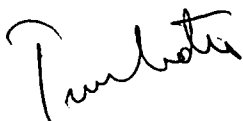
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

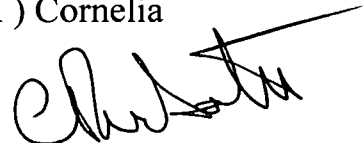
Président actionnaire

M. TURBATU Gheorghe



Actionnaire

Mme. TURBATU (née
CERBA) Cornelia
Ioana



SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
7 rue BERTHONNET
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et vous présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice. Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation, ont été élaborés et représentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitant.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010.

Pendant la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 nous avons réalisé

Un chiffre d'affaire de l'ordre de 352 365€

I. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES

ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP 10 266€

VARIATION DE STOCKS MSES

AUTRES CHARGES EXTERNES 121 694€

IMPOTS ET TAXES 5 252€

SALAIRES ET TRAITEMENT 116 688€

CHARGES SOCIALES 60 312€

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 8 536€

AUTRES CHARGES €

TOTAL 322 747€

II. CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 2 117€

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 50 303€ représentant :

EMPRUNT	€
FOURNISSEURS	12 012€
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38 291€
AUTRES DETTES	€
TOTAL	50 303€

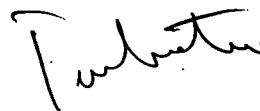
Le résultat comptable fait apparaître un bénéfice net comptable de 26 843€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 17/04/2025

Le Président

M. TURBATU Gheorghe



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AMTG BAT		7 R BERTHONNET	
SIRET	8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0	91200 ATHIS MONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de plâtrerie, peinture	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	32 144	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		AK CONSEIL 507 rue MARCEL PAUL 94 500 CHAMPIGNY sur MARNE Tél: 01 48 80 88 39	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	17/04/2025
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Lieu:	ATHIS MONS
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
		Signature	TURBATU GHEORGHE

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	15 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions		e				
autres que celles visées en (a),		f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	15 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		15 000

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Mme CERBA CORNELIA IOANA ACTIONNAIRE 7 RUE BER	250						
91200 ATHIS MONS							
M TURBAU GHEORGHE PRESIDENT 7 RUE BERTHONNET	250						
91200 ATHIS MONS							

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 7 R BERTHONNET		91200 ATHIS MONS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)		DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG		
	Report à nouveau		DH	57 350	41 950
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	26 843	35 400
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	89 693	82 850
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 012	1 214
	Dettes fiscales et sociales		DY	38 291	36 561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		6
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	50 303	37 780
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	139 996	120 630
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	50 303	37 780
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	352 365	FH		FI	352 365	286 700	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	352 365	FK		FL	352 365	286 700		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	352 365	286 700	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	10 266	12 413	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	121 694	85 082	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 252	2 857	
	Salaires et traitements*						FY	116 688	94 958	
	Charges sociales (10)						FZ	60 312	55 667	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*				GA	8 536	17 954	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	322 747	268 930	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	29 617	17 769	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 617	17 769		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	2 547	24 457	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	2 547	24 457	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	500	270	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	500	270	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	2 047	24 187	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	4 822	6 556	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	354 912	311 156	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	328 068	275 756	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	26 843	35 400	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *				HP	11 656	9 322	
		- Crédit bail immobilier				HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD			
	(9)	Dont transferts de charges				A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	70	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)				HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N			
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
						Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	22 109	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	29 562	KZ		LA	6 900
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 557	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	59 227	LO		LP	6 900
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	59 227	ØH		ØJ	6 900
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				à poste 1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	15 802	MK	6 306	ML	6 306
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP	4 250	MQ	32 212	MR	32 212
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 338	MT	3 218	MU	3 218
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IV		NG	24 391	NH	41 737	NI	41 737
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			1Ø		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G		
TOTAL IV			13		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	24 391	ØL	41 737	ØM	41 737

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	19 540	QA	1 823	QB	15 802	QC	5 561
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	937	QE		QF		QG	937
	Matériel de transport	QH	29 562	QI	5 915	QJ	4 250	QK	31 227
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 436	QM	798	QN	4 338	QO	1 895
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	55 474	QV	8 536	QW	24 391	QX	39 619
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	55 474	QP	8 536	QQ	24 391	QR	39 619

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	23 224		23 224						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 582		16 582					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	39 806	VU	39 806	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 012		12 012						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 908		5 908						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 143		21 143						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 020		5 020						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 219		6 219						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	50 303	VZ	50 303						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	26 843	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	479	
	Amendes et pénalités	WJ	479	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	4 822	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8	
		- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
Z. de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)						
Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						
PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				XI	32 144	
bénéfice (I moins II)						
déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	32 144	
				XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AMTG BAT</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	5 549
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	41 950	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB												
					- Autres réserves	ZD													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	35 400		Dividendes	ZE	25 000												
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF													
	TOTAL I	OF	77 350		Report à nouveau	ZG	52 350												
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II	ZH	77 350							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	37 031	25 669						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	4 073	8 229						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	51	52						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	80 538	51 133						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	121 694	85 082						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW								
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS										9Z	5 252	2 857						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	5 252	2 857						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	5 056	4 296						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	14 092	17 364						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*										OB	110 038							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				YP	3		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	352 365		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	352 365		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	2 547		
TOTAL 2				OM	2 547		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats				ON	17 991		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	98 491		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	116 481		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	238 430		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	238 430		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	352 365	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX			
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ		31/12/2024	
Date de cessation				HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie)

7 R BERTHONNET

CODE POSTAL

91200

VILLE

ATHIS MONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

CERBA

Prénom(s)

CORNELIA IOANA

Nom d'usage

TURBATU

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

230480

N° Département

Commune

BEIUS

Pays

RO

Adresse :

N°

7

Voie

RUE BERTHONNET

Code postal

91200

Commune

ATHIS MONS

Pays

Titre (2)

M

Nom de famille

TURBATU

Prénom(s)

GHEORGHE

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

230483

N° Département

Commune

MORENI

Pays

RO

Adresse :

N°

7

Voie

RUE BERTHONNET

Code postal

91200

Commune

ATHIS MONS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE3 1 1 2 2 0 2 4N° SIRET8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESAS AMTG BAT

ADRESSE (voie)7 R BERTHONNET

CODE POSTAL91200VILLEATHIS MONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISEP5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE			
Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
43820000 Charges sociales sur congés pa			5 549.10
01/01/2024 AN S.A.N.		4 441.10	
15/01/2024 EQ PRLV CI BTP	1 314.00		
15/01/2024 OD CONGES JANVIER		780.00	
15/02/2024 EQ PRLV CI BTP	334.00		
15/02/2024 OD CONGES FEVRIER		716.00	
15/03/2024 EQ PRLV CI BTP	780.00		
15/03/2024 OD CONGES MARS		812.00	
15/04/2024 EQ PRLV CI BTP	716.00		
15/04/2024 OD CONGES AVRIL		872.00	
15/05/2024 EQ PRLV CI BTP	812.00		
15/05/2024 OD CONGES MAI		885.00	
15/06/2024 OD CONGES JUIN		1 441.00	
17/06/2024 EQ PRLV CI BTP	872.00		
15/07/2024 EQ PRLV CI BTP	885.00		
15/07/2024 OD CONGES JUILLET		997.00	
15/08/2024 EQ PRLV CI BTP	1 441.00		
15/08/2024 OD CONGES AOUT		159.00	
15/09/2024 OD CONGES SEPTEMBRE		1 282.00	
16/09/2024 EQ PRLV CI BTP	997.00		
15/10/2024 EQ PRLV CI BTP	159.00		
15/10/2024 OD CONGES OCTOBRE		1 534.00	
15/11/2024 EQ PRLV CI BTP	1 282.00		
15/11/2024 OD CONGES NOVEMBRE		1 309.00	
15/12/2024 OD CONGES DECEMBRE		1 447.00	
16/12/2024 EQ PRLV CI BTP	1 534.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE			
Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites amendes fisc. & pena			479.00
19/02/2024 EQ WEB AMENDE	45.00		
28/02/2024 EQ WEB AMENDE	90.00		
30/04/2024 EQ WEB AMENDE	90.00		
07/05/2024 EQ AMR	49.00		
12/07/2024 EQ WEB AMENDE	35.00		
09/10/2024 EQ DGFIP AMR	170.00		
67130000 Dons, liberalites			20.60
22/01/2024 EQ LEROY MERLIN	0.60		
01/10/2024 EQ ASNOEL LU	20.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77000000 Produits exceptionnels			2 547.08
10/07/2024 EQ AUTO1		2 547.08	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	745	2 568	1 823	70.98
21541000 ECHAFAUDAGES		1 089	1 089	100.00
21541100 LASER MULTILIGNES	841	841		
21541200 CLOUEUR A GAZ	774	774		
21541300 MACHINE PM 30-MG	889	889		
21541400 LASER MULTILIGNE PM 30 MG	1 119	1 119		
21542000 ECHAFAUDAGES TOTEM		1 169	1 169	100.00
21543000 KIT JR TE6		1 414	1 414	100.00
21544000 KIT JR PM 40 MG		799	799	100.00
21545000 ECHAFAUDAGE		1 169	1 169	100.00
21546000 QUADRIPACK TE 6		1 899	1 899	100.00
21547000 ECHAFAUDAGE 2020	1 205	1 205		
21548000 KIT JR	899	899		
21549000 KIT JR	579	579		
21554000 KIT JR OCT TE6		3 373	3 373	100.00
21555000 KIT JR OCT BX 3		4 890	4 890	100.00
28151000 ECHAFAUDAGES		1 089	1 089	100.00
28154110 LASER MULTILIGNE	731	562	169	30.07
28154120 CLOUEUR A GAZ	509	354	155	43.79
28154130 MACHINE PM 30-MG	577	399	178	44.61
28154140 LASER MULTILIGNE PM 30 MG	1 142	694	448	64.55
28154200 ECHAFAUDAGES TOTEM		1 169	1 169	100.00
28154300 KIT JR TE6		1 358	1 358	100.00
28154400 KIT JR PM 40 MG		768	768	100.00
28154500 ECHAFAUDAGE		1 105	1 105	100.00
28154600 QUADRIPACK TE 6		1 714	1 714	100.00
28154700 ECHAFAUDAGE 2020	1 180	939	241	25.67
28154800 KIT JR	865	685	180	26.28
28154900 KIT JR	557	441	116	26.30
28155400 KIT JR OCT TE6		3 373	3 373	100.00
28155500 KIT JR OCT BX 3		4 890	4 890	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 372	1 185	188	15.83
21821000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
21823000 PEUGEOT 206		4 250	4 250	100.00
21825000 PEUGEOT 208 GT	21 229	21 229		
21826000 PEUGEOT 208 1.0 PURETECH	6 900		6 900	
21831000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	937		
21831100 KIT VIDEO SURVEILLANCE	524	524		
21832000 I PHONE X		617	617	100.00
21833000 I PHONE XS MAX		650	650	100.00
21834000 IPAD PRO 11		891	891	100.00
21835000 PORTABLE HP PAVILION 13		898	898	100.00
21836000 I PHONE 12 PRO MAX		633	633	100.00
21837000 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	541	541		
21838000 I PHONE 13 PRO MAX		650	650	100.00
21839000 I PHONE 14 PRO MAX	1 217	1 217		
28181000 ORDINATEUR IMAC APPLE	937	937		
28182000 OPEL MOVANO	4 083	4 083		
28182300 PEUGEOT 206		4 250	4 250	100.00
28182500 PEUGEOT 208 GT	25 475	21 229	4 246	20.00
28182600 PEUGEOT 208 1.0 PURETECH	1 669		1 669	
28183110 KIT VIDEO SURVEILLANCE	295	120	175	145.83
28183200 I PHONE X		617	617	100.00
28183300 I PHONE XS MAX		650	650	100.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
28183400 IPAD PRO 11		891	891	100.00
28183500 PORTABLE HP PAVILION 13		898	898	100.00
28183600 I PHONE 12 PRO MAX		633	633	100.00
28183700 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	383	274	109	39.78
28183800 I PHONE 13 PRO MAX		453	453	100.00
28183900 I PHONE 14 PRO MAX	1 217	900	317	35.18
Total II	2 117	3 753	1 636	43.58
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	23 224		23 224	
41110000	23 224		23 224	
AUTRES CREANCES	16 582	19 421	2 839	14.62
44567000 Crédit de tva à reporter	14 582	14 103	480	3.40
44583000 Remboursement de tva demandé	2 000		2 000	
45511000 GERANT		319	319	100.00
45720000 TURBATU GHEORGHE		5 000	5 000	100.00
DISPONIBILITES	98 073	97 456	617	0.63
51200000 Banque	96 791	95 946	845	0.88
53100000 Caisse siege social	1 282	1 510	228	15.11
Total III	137 879	116 877	21 002	17.97
TOTAL GENERAL	139 996	120 630	19 366	16.05

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10130000 Capital souscrit appele verse	5 000	5 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 Reserve legale	500	500		
REPORT A NOUVEAU	57 350	41 950	15 400	36.71
11000000 Report a nouveau (solde credit	57 350	41 950	15 400	36.71
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	26 843	35 400	8 556	24.17
Total I	89 693	82 850	6 843	8.26
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 012	1 214	10 798	889.85
40110000	12 012	1 214	10 798	889.85
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38 291	36 561	1 730	4.73
42100000 Personnel : rémunérations dues	5 908	8 414	2 506	29.78
43100000 Sécurité sociale	12 844	10 480	2 364	22.56
43730000 PROBTP	2 750	2 682	68	2.53
43820000 Charges sociales sur conges pa	5 549	4 441	1 108	24.95
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	604	254	350	137.46
44320000 ACTIVITE PARTIELLE	2 536	2 536		
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	5 020	6 755	1 734	25.68
44700000 Autres impots, tax. et vers. a	2 580	0	2 580	NS
44730000 TVS	499	998	499	50.00
AUTRES DETTES		6	6	100.00
41110000		6	6	100.00
Total IV	50 303	37 780	12 523	33.15
TOTAL GENERAL	139 996	120 630	19 366	16.05

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	352 365	286 700	65 665	22.90
70600000 Prestations de services	352 365	286 700	65 665	22.90
Chiffre d'affaires NET	352 365	286 700	65 665	22.90
Total des Produits d'exploitation	352 365	286 700	65 665	22.90
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	10 266	12 413	2 147	17.30
60170000 Fournitures a, b, c...	9 721	12 329	2 608	21.16
60171000 Matériel intra com	309		309	
60223000 Fournitures d'atelier / usines	184	75	109	144.47
60225000 Fournitures de bureau	52	9	43	499.08
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	121 694	85 082	36 612	43.03
60400000 Achats etudes et prestat. serv	6 200	4 190	2 010	47.98
60630000 Fournit. entretien & petit equ	1 524	841	683	81.18
61100000 Sous-traitance generale	30 831	21 479	9 352	43.54
61224000 AUDI A6 2.0	4 034	9 322	5 288	56.72
61225000 MERCEDES VITO	7 621		7 621	
61320000 Locations immobilieres		705	705	100.00
61340000 LOYER	2 250	6 000	3 750	62.50
61350000 Locations mobilieres	1 573	1 523	50	3.26
61400000 Charges locatives et de coprop	250		250	
61500000 Entretien et réparations	112		112	
61510000 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	7 784	5 556	2 228	40.09
61620000 Assur. obligat. dommage-constr	3 644	2 577	1 067	41.42
61630000 Assurance-transport	4 354	2 193	2 161	98.53
62270000 Frais d'actes et de contentieu	51	52	1	1.47
62360000 Catalogues et imprimes	10		10	
62410000 Transports sur achats	12		12	
62510000 Voyages et déplacements	12 120	78	12 042	NS
62512000 PEAGES	1 929	1 462	467	31.95
62513000 PARKING	204	309	104	33.80
62515000 HOTEL	14 705	7 787	6 919	88.85
62520000 CARBURANTS	9 280	7 717	1 564	20.26
62570000 Receptions	4 528	4 278	250	5.85
62571000 REPAS RESTAURANT	6 016	6 561	546	8.32
62600000 Frais postaux et de télécomm.	21	10	11	113.80
62610000 BOUYGUES	1 057	1 379	322	23.37
62630000 FREE	509	38	471	NS
62700000 Services bancaires et assim.	1 075	1 026	49	4.74
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 252	2 857	2 395	83.84
63510000 Impots directs (sauf impot ben	2 580		2 580	
63512000 Taxes foncieres	1 970	1 855	115	6.20
63514000 Taxe sur les vehicules societe		998	998	100.00
63540000 Droits d'enregistrement et tim	3	4	0	12.63
63542000 CARTE GRISE	698		698	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	116 688	94 958	21 730	22.88
64110000 Salaires appointements	110 038	97 172	12 866	13.24
64120000 Conges payes	12 234	9 364	2 870	30.65
64140000 Indemnites et avantages divers	20 462	18 337	2 124	11.58
64141000 BTP - CSG OUVRIER	1 352	1 061	291	27.41
64143000 BTP - CSG IAC	1 169	1 211	41	3.40

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64144000 BTP - CRDS OUVRIER	282	221	61	27.41
64146000 BTP - CRDS IAC	244	252	9	3.40
64147000 CSG N DEDUCT HS/HC 2019	492	269	224	83.27
64148000 CRDS N DEDUCT HS/HC 2019	27	15	12	83.15
64171000 PRIME PANIER	5 929	4 516	1 413	31.29
64174000 PRIME PARTAGE VALEUR	15 000	9 000	6 000	66.67
64175000 AVANTAGE NATURE VEHICULE	2 486	3 729	1 243	33.33
CHARGES SOCIALES	60 312	55 667	4 645	8.34
64510000 Cotisations urssaf	45 820	41 808	4 012	9.60
64530000 Cotisations aux caisses retr.	13 961	13 379	581	4.34
64600000 Cotis. social. person. exploit	70	70	70	100.00
64610000 BCPE PREVOYANCE		70	70	100.00
64750000 Medecine du travail, pharmacie		410	410	100.00
64751000 APST	432		432	
64810000 CARTE BTP	29		29	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	8 536	17 954	9 418	52.46
68112000 Immobilisations corporelles	8 219	17 954	9 735	54.22
68120000 Dotat. aux amort. charg. explo	317		317	
Total des Charges d'exploitation	322 747	268 930	53 817	20.01
Résultat d'exploitation	29 617	17 769	11 848	66.68
Résultat courant avant impôts	29 617	17 769	11 848	66.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 547	24 457	21 910	89.59
77000000 Produits exceptionnels	2 547	24 457	21 910	89.59
Total des Produits exceptionnels	2 547	24 457	21 910	89.59
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	500	270	230	85.04
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	479	270	209	77.41
67130000 Dons, liberalites	21		21	
Total des Charges exceptionnelles	500	270	230	85.04
Résultat exceptionnel	2 047	24 187	22 139	91.53
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 822	6 556	1 734	26.45
69500000 Impots sur les benefices	4 822	6 556	1 734	26.45
Total des produits	354 912	311 156	43 755	14.06
Total des charges	328 068	275 756	52 312	18.97
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	26 843	35 400	8 556	24.17

